



**Comité
d'éthique de la
Faculté de
Philosophie
et Sciences
sociales**

Campus du Solbosch
Adresse postale :
Av. F. Roosevelt 50, CP 133/02
B-1050 Bruxelles
Présidence :
Pinsart Marie-Geneviève
gpinsart@ulb.ac.be
Vice-présidence :
Asuncion Fresnoza
Asuncion.Fresnoza@ulb.ac.be

Rapport annuel d'activités du Comité d'éthique de la Faculté de philosophie et sciences sociales (CEFP)

Année académique 2023-2024

1. Composition du Comité

Le Comité se compose de six membres du corps académique et de quatre membres du corps scientifique :

Marie-Geneviève Pinsart (Présidente), ACA, Département de philosophie, éthique et sciences des religions ; Pôle de recherches en éthique appliquée (Centre de philosophie).

Asuncion Fresnoza-Flot (Vice-présidente), ACA, Département des Sciences sociales et des Sciences du Travail ; chercheuse qualifiée FNRS ; Laboratoire d'Anthropologie des Mondes Contemporains (LAMC).

François Blary, effectif, ACA, Département d'histoire, arts et archéologie ; Centre de recherches en Archéologie et Patrimoine (CReA-Patrimoine)

Thierry Kellner, suppléant, ACA, Département de science politique ; centres de recherches REPI et EAST.

Cécile Vanderpelen-Diagre, effective, ACA, Département de philosophie, éthique et sciences des religions ; Maison des sciences humaines.

Nicolas Verschueren (suppléant ACA ; Département d'enseignement d'Histoire, Arts et Archéologie ; Institut d'Etudes européennes)

Martin Graceffa, effectif, CORSI, Département de philosophie, éthique et sciences des religions ; Centre de recherche en philosophie (PHI)

Sarah Foucart, effective, CORSI, Département des Sciences sociales et des Sciences du Travail.

Simon Watteyne, suppléant, CORSI, Département d'Histoire, Arts et Archéologie

Adrien Rougier, suppléant, CORSI, Département de Science Politique (Centre d'Étude de la Vie politique (CEVIPOL))

En janvier 2024, **Louise Walmsley Nery** (effective, CORSI, Département de philosophie, éthique et sciences des religions), **Sarah Ekinci** (effective, CORSI, Département de sciences sociales et sciences du travail),



Sacha Rangoni (suppléant, CORSI, Département de Science Politique) et **Arno Leclercq** (suppléant CORSI, Département des Sciences sociales et des Sciences du Travail) ont quitté le Comité. **Eric Fabri** (suppléant, CORSI, Département de sciences politiques) est arrivé au Comité en février 2024 et a quitté en avril 2024. Ces personnes ont été remplacées par les quatre membres CORSI repris ci-dessus.

Tous les membres du Comité ajoutent à leur charge de recherche et/ou d'enseignement le travail exigé par l'évaluation éthique des projets de recherche. Comme expliqué ci-dessous, ce travail prend du temps. Les membres CORSI du Comité fournissent une contribution essentielle au fonctionnement du Comité, et le Comité les remercie chaleureusement pour cet investissement. Les chercheuses et chercheurs CORSI délégués sont en nombre restreint et doivent se partager une présence entre divers comités. **Aussi, le Comité a-t-il marqué son accord pour que des CORSI non délégués puissent devenir membres du Comité. Il rappelle l'importance du fait que les membres s'engagent pendant au moins 1 ou 2 ans, et que ceux-ci soient présents aux réunions.**

2. Activités du Comité

a. Réunions

Le Comité s'est réuni à 10 reprises : les 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2023 ; les 10 janvier, 6 février, 5 mars, 16 avril, 11 juin, 20 août et 3 septembre 2023.

Chaque réunion dure deux heures et suit un ordre du jour précis. Le procès-verbal de la réunion est rédigé par un membre du Comité et est approuvé à la réunion suivante.

b. Site web

Le Comité dispose depuis le printemps 2022 de son site web internet et intranet. Ce site fournit des informations sur le Comité (ses missions, son histoire, sa composition, ses Rapports annuels) ainsi que sur le calendrier de ses réunions et la procédure de saisine. Une partie de l'intranet comprenant des documents de travail est accessible aux seuls membres du Comité.

3. Évaluation éthique de protocoles de recherche

Le travail principal du Comité consiste à évaluer des protocoles de recherche. Durant la période couverte par ce Rapport, le Comité a évalué 17 projets de recherche : six projets FRS-FNRS, deux projets Marie Skłodowska- Curie, un projet Horizon-Europe, un projet Horizon TMA-MSCA Doctoral Networks, un projet European Network « Vortex », un projet Fulbright, un projet SPADIS (Sciensano-METICE-VUB, un projet Seed Money et trois projets sans financement institutionnel.

Le nombre de projets de recherche soumis au Comité a diminué de six unités par rapport à la précédente période académique. En 2023-2024, les sources de financement des projets de recherche sont plus diversifiées qu'en 2022-2023.

En fonction des dates de dépôt des dossiers de recherche auprès d'institutions comme le F.R.S-FNRS, le Comité peut être saisi en peu de temps par un nombre important de chercheurs et chercheuses. Pour continuer à effectuer un travail de qualité, le Comité informe préalablement les chercheurs et chercheuses que leurs dossiers seront examinés par ordre d'arrivée, et pas plus de huit dossiers par séance.

Une évaluation rigoureuse et collectivement partagée d'un projet de recherche exige de la part des membres du Comité un investissement non négligeable en termes d'heures de travail.

Il y a tout d'abord le travail des deux rapporteur.e.s (corps académique et corps scientifique) désignés pour chaque projet : la prise de connaissance du projet de recherche (1 h. de travail), la rédaction d'un projet d'avis et la concertation avec le/la co-rapporteur.e (1h.30 de travail), l'apport de modifications au projet d'avis suite à la discussion en réunion plénière (1/2 h. de travail). La majorité des projets de recherche présentent des lacunes et doivent être soumis en seconde lecture au Comité. Les rapporteur.e.s doivent alors s'assurer que les modifications apportées par le/la chercheur.se répondent aux demandes du Comité et rédiger un second projet d'avis (1h.30 de travail). Ce second avis peut être amendé lors de la discussion en réunion plénière (1/2 h. de travail).

Ensuite, chaque membre est tenu de prendre connaissance de chaque saisine pour pouvoir juger de la pertinence et de l'exhaustivité du projet d'avis soumis par les deux rapporteur.e.s. Cela exige pour chaque membre et pour chaque saisine une bonne heure de travail. A ceci s'ajoute le temps passé lors de chaque réunion (2h. de travail).

Le Comité tient à souligner l'investissement continu des membres du corps scientifique et la qualité de leurs contributions tant dans la rédaction des PV et des projets d'avis que dans les discussions menées en réunion plénière.

4. La prise en considération du Règlement Général de Protection des Données

Les projets de recherche qui comportent des aspects de gestion de données sont systématiquement soumis à la déléguée à la protection des données de l'ULB avant d'être évalués par le Comité. Le respect du RGPD est ainsi assuré et le Comité peut se concentrer sur les autres aspects éthiques du projet de recherche.

5. Contacts avec le Comité d'éthique de la recherche de l'ULB

Marie-Geneviève Pinsart a assuré les échanges d'information entre le Comité d'éthique de Phisoc et le Comité d'éthique de la recherche de l'ULB.

6. Contact avec le Comité d'éthique de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication

Vanessa Gemis (logisticienne de recherche à LTC) et Jürgen Jaspers (Vice-Doyen à la recherche en charge de la coordination du Comité d'éthique) ont sollicité une rencontre avec le Comité d'éthique de Phisoc. Marie-Geneviève Pinsart les a rencontrés le 11 septembre. L'échange particulièrement riche d'enseignements a porté sur les missions et les méthodes d'évaluation des deux Comités. Les deux Comités souhaitent réitérer cette expérience et l'élargir à d'autres Comités d'éthique de l'ULB.

7. Diffusion auprès des centres de recherche

La prise en considération des aspects éthiques d'un projet de recherche et la nécessité, le cas échéant, de soumettre un projet au Comité d'éthique sont des démarches encore peu connues pour certains chercheurs et chercheuses. Le Comité a donc pris l'initiative d'envoyer aux différents centres de recherche de Phisoc un message les informant de l'existence du Comité d'éthique et de son site web proposant divers documents utiles en matière d'éthique.



8. Réponses au questionnaire CoARA « Cartographie générale des écosystèmes des comités d'éthique ».

Voici le contexte d'élaboration de ce questionnaire tel que précisé dans le document Fédération Wallonie-Bruxelles – Coalition for Advancing Research Assessment (CoARA), WP3 (ULB) « Cartographie générale de l'écosystème des Comités d'éthique », communiqué par Madame Virginie Pirard.

« Toutes les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ULB, UCLouvain, ULiège, UNamur, UMon) ont récemment signé **l'accord CoARA sur la réforme de l'évaluation de la recherche**, s'engageant ainsi à **respecter les principes énoncés dans la Charte européenne du chercheur (2005) et à partager les bonnes pratiques** qui promeuvent ces principes. Soucieuses de concrétiser cet engagement, les cinq universités francophones de Belgique ont uni leurs efforts au sein du **projet interuniversitaire FWB-CoARA**, financé par la **Fédération Wallonie Bruxelles**. Ce projet vise à mettre en place une **plateforme commune** d'échanges et de ressources à destination de la communauté scientifique et des instances actives dans l'évaluation de la recherche, au premier rang desquelles les **Comités d'éthique de la recherche (CERs)**. »

La réflexion menée par le Comité pour répondre aux questions qui lui étaient soumises a permis d'identifier des améliorations à apporter au fonctionnement du Comité ainsi que certaines difficultés ne pouvant être réglées que par d'autres instances que celle du Comité :

1. Le Comité s'est adressé au Comité d'éthique de l'ULB ainsi qu'au Greffe quant aux procédures de protection des chercheurs/chercheuses et quant aux personnes auxquelles s'adresser en cas de problèmes rencontrés sur le terrain de recherche. Un certain flou règne sur ces aspects et le Comité souhaiterait qu'une réflexion soit menée par les instances ad hoc de l'ULB.
2. Le Comité dispose d'une page web (internet et intranet) mais dépend du service informatique pour l'alimenter, ce qui génère une lourdeur dans la gestion de cette page web.
3. Le Comité souhaite mettre à disposition des chercheurs et chercheuses des exemples de formulaires d'information et de consentement. Ces documents devront bien entendu être adaptés selon les spécificités du projet de recherche.
4. Le Comité souhaite continuer à travailler à la diffusion de la réflexion éthique dans la recherche. Une piste d'action serait d'organiser conjointement avec la DPO pour le respect du RGPD des séances d'information à destination des chercheurs et des chercheuses ainsi que des promoteurs et promotrices de mémoire et de thèse.
5. La participation aux instances administratives et de gestion de la Faculté est mentionnée dans les demandes de promotion académique. Les membres du corps scientifiques peuvent également faire valoir leur participation au Comité. Malheureusement, tous les membres constatent que le travail fourni au sein du Comité n'est guère connu et surtout est insuffisamment reconnu par les instances de l'ULB, y compris dans les demandes de promotion.

Le présent Rapport a été approuvé par les membres du CEFP lors de la réunion du 5 novembre 2024.
